

#64 / 2021 1,60 €

# le cheminot Cfdt: de France

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE L'UNION FÉDÉRALE  
DES CHEMINOTS & ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES



## CAP SUR



# LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES



# SOMMAIRE

## 4 DOSSIER SPÉCIAL RÉMUNÉRATION



## 4 CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION

⇒ Statutaires contractuels, la CFDT pose ses exigences

## 8 GREENSPEED

⇒ Un regroupement des filiales Thalys et Eurostar qui cache une restructuration

## 12 CONNECTING EUROPE EXPRESS

⇒ La CFDT présente à l'arrivée du train spécial

## 14 LE TÉLÉTRAVAIL

⇒ La CFDT signe l'avenant de l'accord télétravail



## ÉDITO

**Thomas Cavel,**  
secrétaire général de la CFDT Cheminots

## L'URGENCE SALARIALE

La rentrée 2021 a été marquée par la question des rémunérations, du pouvoir d'achat et, plus globalement du niveau et des conditions de vie des salariés et des citoyens. Cette question a trouvé une résonance plus forte encore avec la crise sanitaire : l'engagement et la défense du collectif ont été sans faille de la part des salariés du ferroviaire. Il est juste et normal qu'un retour leur soit fait. Cela est d'autant plus crucial que l'augmentation du coût de la vie pèse sur tous les postes et tout particulièrement sur ceux du quotidien. Énergie, alimentation, logement... les postes de vie sont pleinement touchés par un phénomène d'inflation qui vient s'ajouter à un climat de crise.

Au-delà des tristes effets de récupération dans lesquels les populistes nauséabonds se complaisent, les effets démocratiques doivent être regardés avec une acuité particulière. Les conditions et le niveau de vie sont au cœur des préoccupations des citoyens. Elles sont légitimes et essentielles.

La CFDT Cheminots s'est emparée de ces sujets dès la rentrée. Fidèles à notre méthode, nous avons combiné action et mobilisation.

Ce numéro du Cheminot de France revient sur notre mobilisation du 14 septembre dernier. Il détaille également nos propositions et nos revendications sur le sujet, crucial et à venir que sont les classifications et les rémunérations.

Bien entendu, pour la CFDT Cheminots, ces sujets ne peuvent pas être isolés et traités séparément. C'est pour cela qu'il est impératif de construire un projet global et de porter une vision d'ensemble. C'est précisément ce que le manifeste de la CFDT Cheminots propose publiquement et pose sur la table du débat.

Ce numéro revient également sur la dimension européenne des sujets et de nos actions. L'année européenne du Rail et le projet de regroupement Thalys et Eurostar montrent la diversité et l'importance de cette échelle européenne.

Avec la rentrée, c'est une CFDT mobilisée, porteuse de propositions concrètes et protectrices des salariés, qui agit ●

**Cfdt:** FGTE  
**CHEMINOTS**

5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis  
01 76 58 12 21  
www.cfdtcheminots.org  
contact@cfdtcheminots.org  
CFDT - Cheminots - Officiel  
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France  
#64 / 2021  
N° CPPAP : 0722 S 07026

Directeur de la publication  
THOMAS CAVEL

Directeur adjoint de la publication  
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef  
ALI BENHADJBA

Ont participé à ce numéro  
JOËL RAUSA, STÉPHANE SOMMER,  
FABRICE CHAMBELLAND ET  
PASCAL DESCAMPS

PEFC 10-31-134

Crédits photo  
CFDT, DR, FREEPIK & PIXABAY

Imprimé en France par  
L'ARTÉSISSE

Nous contacter  
prenom.nom@cfdtcheminots.org

IMPRIM'VERT®

# Optez pour une mutuelle **engagée, juste, solidaire,** qui vous ressemble



Mutuelle Entrain a été créée par des cheminots,  
pour les cheminots et leurs familles.

Proches de vous, partout en France, nous répondons à  
vos besoins en préservant le caractère intergénérationnel  
et solidaire d'une véritable couverture santé mutualiste.



**Votre devis immédiatement  
et sans engagement sur notre site Web :**

***mutuelle-entrain.fr***

Offre de bienvenue

**2 mois**

de cotisations

**offerts !**



**REJOIGNEZ  
LA COMMUNAUTÉ  
ENTRAIN**

**0 809 40 54 54**

Service gratuit  
+ prix appel



Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, SIREN 775 558 778.  
Crédits photos : Mutuelle Entrain - Sébastien Boudot, Sébastien Borda.

# STATUTAIRES CONTRACTUELS, LA CFDT POSE SES EXIGENCES

La dénonciation de l'accord de branche, relatif aux classifications/rémunérations, a privé l'ensemble des cheminots d'un cadre social protecteur et de mesures salariales concrètes et positives. Pour palier à l'absence d'accord, l'État a publié un décret le 25 août dernier. La Direction du Groupe Public SNCF a engagé les négociations sur la transposition de ce décret. Après une première Table Ronde le 6 octobre, un second rendez-vous est programmé le 25 octobre prochain en vue d'aboutir à un accord.

**La CFDT a fait connaître ses exigences dans ces négociations. La reprise de l'inflation et la flambée du prix de l'énergie démontrent combien pèse l'absence d'accord de branche sur le pouvoir d'achat des cheminots.**

## LA CFDT EXIGE DES GARANTIES PROTECTRICES POUR LES PERSONNELS À STATUT ET LE DÉBLOCAGE DE LA GRILLE

La Direction avait fait le choix dans un premier temps de mener les travaux relatifs à la transposition du décret en organisant de simples concertations et en posant le nouveau cadre applicable en matière de définition des métiers, de niveaux de rémunérations, de règles de progression professionnelle via une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur).

La CFDT a très rapidement alerté la Direction sur les risques d'une telle stratégie et s'est positionnée en faveur de la négociation d'un accord d'entreprise. La Direction a revu sa copie et a décidé de mener de front à la fois la construction du document cadre qui sera soumis à la consultation des représentants du personnel et les négociations d'un accord sur la base du même texte commun.

## LE DOCUMENT CADRE TRANSMIS PAR LA DIRECTION COMPRENAIT À L'ORIGINE 4 CHAPITRES :

- ◆ Transposition de la classification au sein des sociétés SNCF
- ◆ Rémunération du personnel statutaire ;
- ◆ Rémunération du personnel en CDI ;
- ◆ Classification des emplois et déroulement de carrière.

Suite à la demande de certaines Organisations Syndicales lors de la Table Ronde du 6 octobre dernier, le projet d'accord transmis cette semaine par la Direction se limite désormais au périmètre des seuls agents contractuels.

**Pendant que certains continuent de jouer à la roulette russe avec les conditions sociales des cheminots, la CFDT a exigé que l'accord comporte des garanties claires pour les statutaires !**

La Direction a clairement signifié qu'elle dénoncerait de manière unilatérale le Dictionnaire des Filières au moment de la mise en place du nouveau système de classification des emplois. De nombreuses dispositions du Dictionnaire des Filières viennent compléter le Statut et définissent par exemple les conditions d'accès aux examens, les délais de séjours maximum sur le premier niveau de chaque Qualification, ou bien encore certaines spécificités propres à chaque filière.

## LA CFDT REVENDIQUE QUE CET ACCORD REDONNE DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES CE QUI IMPLIQUE DE PROCÉDER AU DÉBLOCAGE DE LA GRILLE

**IL EST PRIMORDIAL DE SÉCURISER CES DIFFÉRENTS DROITS QUI NE FONT PAS PARTIE DU STATUT ET DE GARANTIR  
LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS STATUTAIRES**



## GRILLE DE RÉMUNÉRATION

### MAINTIEN DE LA GRILLE SÉDENTAIRE ET DES GRILLES TA ET TB

↳ L'accord doit garantir le maintien de la grille et des échelons d'ancienneté prévus au Chapitre 2 du Statut que ce soit pour les agents sédentaires ou pour les agents de conduite.

### DÉBLOCAGE DE LA GRILLE

↳ Si l'entreprise souhaite fidéliser et redonner des perspectives à ses agents statutaires, il est nécessaire d'améliorer la grille.

LA CFDT REVENDIQUE EN CONSÉQUENCE LE DÉBLOCAGE DE LA GRILLE SÉDENTAIRE ET DE LA GRILLE AGENT DE CONDUITE PAR L'AJOUT MINIMUM D'UNE POSITION DE RÉMUNÉRATION SUR CHAQUE QUALIFICATION.

## EXAMENS

### MAINTIEN DES EXAMENS STATUTAIRES

↳ L'examen statutaire est intimement lié à la notion d'égalité des chances à l'opposé de dispositifs uniquement basés sur des choix managériaux

↳ Pour les métiers comportant des missions de sécurité, l'examen statutaire permet de plus de répondre aux obligations imposées par l'Etat et l'Union Européenne en matière de sécurité ferroviaire.

LA CFDT SOUHAITE ASSURER UNE SURVIVANCE DES EXAMENS STATUTAIRES AU SEIN DE L'ACCORD. LA CFDT S'EST DONC POSITIONNÉE POUR QUE LA LISTE EXHAUSTIVE DES EXAMENS STATUTAIRES SOIT REPRISE EN ANNEXE À L'ACCORD.

## DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

### MAINTIEN DES DISPOSITIONS STATUTAIRES

↳ La Direction doit inscrire clairement au sein de l'accord que les dispositions statutaires relatives à l'avancement en qualification, en niveau et en PR seront intégralement préservées.

### COMMISSIONS DE NOTATION

↳ La Direction doit inscrire dans l'accord que les processus d'organisation des notations demeureront inchangés.

POUR LA CFDT, IL EST PRIMORDIAL QUE LA DIRECTION ENTERINE AU SEIN DE CET ACCORD QUE LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS STATUTAIRES SERA TOTALEMENT PRÉSERVÉ.

## DÉLAIS DE SÉJOURS

### MAINTIEN DES DISPOSITIONS TRANSVERSES DU GRH00263

↳ La durée de séjour maximum de 14 ans sur le premier niveau prévue au Dictionnaire des Filières (GRH00263) doit être conservée et abaissée à 10 ans afin de mieux valoriser l'expérience acquise.

### MAINTIEN DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE FILIÈRE

↳ Le GRH00263 prévoit des conditions spécifiques d'accès aux examens ou des parcours spécifiques.

↳ Il prévoit également des délais de séjour particuliers comme pour la filière Traction (accès TA-1 sur TA-2 ou TB-2 sur TB-3 par exemple).

LA CFDT S'EST POSITIONNÉE POUR QUE L'ENSEMBLE DE CES DROITS SOIT INTÉGRÉ AU SEIN DE L'ACCORD.

## LA CFDT EXIGE ÉGALEMENT DES DROITS NOUVEAUX ET POSITIFS POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS CONTRACTUELS

La dénonciation de l'accord de branche relatif aux classifications/rémunérations a privé les agents contractuels de mesures salariales positives. Le décret paru le 25 août dernier se situe à un niveau très inférieur à l'accord de branche dénoncé.

Outre le désaccord de fond avec la Direction sur le périmètre du projet d'accord transmis le 12 octobre, la CFDT constate une insuffisance des mesures proposées qui s'établissent à un niveau globalement inférieur à l'accord de branche.

### SALAIRES MINIMAUX

LES RÉMUNÉRATIONS MINIMALES PROPOSÉES PAR LA DIRECTION SONT TRÈS PROCHES POUR DE NOMBREUSES CLASSES DE CELLES DE L'ACCORD DE BRANCHE DÉNONCÉ.

DE PLUS, L'ACCORD DE BRANCHE A ÉTÉ NÉGOCIÉ EN 2019. SI CELUI-CI N'AVAIT PAS ÉTÉ DÉNONCÉ, DEUX NÉGOCIATIONS ANNUELLES AURAIENT EU LIEU EN 2020 ET 2021 PERMETTANT DE RELEVER LES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE.

SI ON RÉINTÈGRE LE TAUX D'INFLATION ENTRE 2019 ET 2021 QUI S'ÉLÈVE À +3%, CONSIDÉRANT QUE LES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE AURAIENT ÉTÉ À MINIMA REVALORISÉS À CE MONTANT, ON S'APERÇOIT QUE LES SALAIRES MINIMAUX PROPOSÉS PAR LA DIRECTION SONT QUASIMENT TOUS INFÉRIEURS !

LA CFDT REVENDIQUE PAR CONSÉQUENT UNE REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX DES AGENTS CONTRACTUELS !

	Accord de branche dénoncé (négocié en 2019)	Projet d'accord transmis le 12 octobre 2021	Accord de branche dénoncé +3% (inflation 2019/2021)
Classe 1 (O-A)	18 950 €	19 100 €	19 581 €
Classe 2 (O-B)	17 450 €	17 600 €	18 081 €
Classe 3 (O-C)	16 000 €	16 200 €	16 681 €
Classe 4 (O-D)	14 550 €	14 800 €	15 281 €
Classe 5 (O-E)	13 100 €	13 400 €	13 881 €
Classe 6 (O-F)	11 650 €	12 000 €	12 481 €
Classe 7 (O-G)	10 200 €	10 600 €	11 081 €
Classe 8 (O-H)	8 750 €	9 200 €	9 681 €
Classe 9 (CS)	7 300 €	7 600 €	8 281 €

### PRIME D'ANCIENNETÉ

LE DÉCRET PUBLIÉ EN AOÛT 2021 PRÉVOIT LA MISE EN PLACE D'UNE PRIME D'ANCIENNETÉ. CELLE-CI S'ÉTABLIT À UN NIVEAU PLUS FAIBLE QUE CELLE PRÉVUE DANS L'ACCORD DE BRANCHE DÉNONCÉ. ELLE NE CONCERNE DE SURCROÏT PLUS TOUS LES COLLÈGES.

LE PROJET D'ACCORD TRANSMIS PAR LA DIRECTION POUR LA TABLE RONDE DU 25 OCTOBRE, PRÉVOIT UNE PRIME D'ANCIENNETÉ MEILLEUR-DISANTE QUE CELLE PRÉVUE PAR LE DÉCRET MAIS NÉANMOINS INFÉRIEURE À CELLE DE L'ACCORD DE BRANCHE DÉNONCÉ ET D'UN NIVEAU GLOBALEMENT INSUFFISANT POUR LA CFDT.

↳ Prime d'ancienneté prévue par l'accord de branche dénoncé :

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 6 <sup>(1)</sup>	1,8 %	3,6 %	5,4 %	7,2 %	9 %	10,8 %	12,6 %	14,4 %
Prime d'ancienneté Classes 7 et 8 <sup>(1)</sup>	0,9 %	1,8 %	2,7 %	3,6 %	4,5 %	5,4 %	6,3 %	7,2 %

(1) Prime exprimée en pourcentage du montant de salaire brut annuel de base

↳ Prime d'ancienneté prévue dans le projet d'accord transmis le 12 octobre :

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 5 <sup>(1)</sup>	1,8 %	3,6 %	5,4 %	7,2 %	9 %	10,8 %	12,6 %	14,4 %
Prime d'ancienneté Classes 6 <sup>(1)</sup>	Prime d'ancienneté identique à celle des classes 1 à 5 mais dont le décompte débute strictement à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020							
Prime d'ancienneté Classes 7 et 8	Pas de prime d'ancienneté							

(1) Prime exprimée en pourcentage du montant de salaire brut annuel de base

↳ Prime d'ancienneté revendiquée par la CFDT Cheminots

Ancienneté	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	21 ans	24 ans	27 ans	30 ans
Prime d'ancienneté Classes 1 à 8 <sup>(1)</sup>	1,8 %	3,6 %	5,4 %	7,2 %	9 %	10,8 %	12,6 %	14,4 %	16,2 %	18 %

(1) Prime exprimée en pourcentage du montant de salaire brut annuel de base



**LE CONTEXTE DE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT PÈSE LOURDEMENT  
ET NÉCESSITE DE POSER DES SALAIRES MINIMAUX DE BRANCHE**

Le début d'automne est marqué par un contexte de forte reprise de l'inflation et de flambée des prix de l'énergie (gaz, carburants, électricité...). Ces augmentations pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des cheminots.

**AU FIL DES DERNIÈRES SEMAINES, LE GOUVERNEMENT A INCITÉ TRÈS FORTEMENT LES BRANCHES PROFESSIONNELLES À REVALORISER LEURS SALAIRES MINIMAUX AFIN DE COMPENSER NOTAMMENT LA HAUSSE DE L'INFLATION**

La revalorisation des minimaux de branche est un levier puissant pour revaloriser les salaires car la branche et l'entreprise se complètent. Dans un contexte de pouvoir d'achat en berne, l'absence d'accord de branche dans le secteur ferroviaire est clairement une faiblesse.

La Table Ronde Tripartite du 9 juillet a permis de poser un nouveau calendrier de négociations au niveau de la branche ferroviaire. Celui-ci prévoit de rouvrir les négociations sur les classifications et rémunérations de branche au premier semestre 2023.

**CET AGENDA EST AUJOURD'HUI CLAIREMENT RÉINTERROGÉ PAR LE CONTEXTE DE HAUSSE DES PRIX ET DE DÉGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT**

Conformément aux règles de fonctionnement de la branche, la CFDT a transmis ce jour un courrier demandant sans plus attendre la réouverture du volet classification/rémunération.

**LA CFDT A PROPOSÉ QUE CETTE NÉGOCIATION SE FASSE SUR LA BASE DE L'ACCORD DÉNONCÉ EN AMÉLIORANT SIGNIFICATIVEMENT LE VOLET RÉMUNÉRATION AFIN DE POSER UN SOCLE MINIMAL PROTECTEUR EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION POUR L'ENSEMBLE DES CHEMINOTS DE LA BRANCHE ●**



**3%**

C'est le montant de l'inflation sur la période 2019-2021 !

**2**

C'est le nombre de négociations annuelles sur la revalorisation des salaires minimaux de branches qui n'ont pas eu lieu faute d'accord !

Décryptez les grandes mutations de l'entreprise et les nouveaux enjeux de la santé et de la qualité de vie au travail avec Le Comptoir de la nouvelle entreprise, le média du groupe Malakoff Humanis.

Retrouvez toutes nos études et nos dossiers sur

[lecomptoirdelanouvelleentreprise.com](http://lecomptoirdelanouvelleentreprise.com)

**le comptoir**  
**( de la nouvelle entreprise )**  
**malakoff humanis**

# UN REGROUPEMENT DES FILIALES THALYS ET EUROSTAR QUI CACHE UNE RESTRUCTURATION

Le projet « presque oublié » revient 3 ans après avoir été ralenti par la crise sanitaire qui a percuté économiquement les filiales Thalys et Eurostar. Le dossier de présentation a fait l'objet d'une consultation en comité d'entreprise européen et en CSE central voyageurs. Un regroupement de 2 entreprises à l'identité forte qui cache une restructuration. **DÉCRYPTAGE**

La première étape de ce projet consiste, d'une part, en un rapprochement capitalistique de Thalys et Eurostar par la création d'une holding détenant les deux entreprises ferroviaires et d'autre part, en la mise en place d'un comité exécutif identique au sein des trois entités (Eurostar, Thalys et la holding), qui aurait notamment pour mission de piloter ces dernières et de définir les futures étapes du projet d'intégration, dont la future organisation du nouvel ensemble.

En outre ce projet renforce la position de la SNCF avec une meilleure capacité de contrôle à terme sur l'activité.

## LA DIRECTION SNCF ARGUMENTE CE CHOIX SUR

- ⇒ Une meilleure solidité financière
- ⇒ Un meilleur partage des savoirs et des infrastructures (notamment les gares et les centres de maintenance)
- ⇒ L'harmonisation des outils
- ⇒ Le renforcement de l'hégémonie du groupe SNCF à hauteur de 55.75% et sa capacité de contrôle
- ⇒ Une synergie des coûts basée sur le meilleur partage des pratiques et du savoir mais aussi de la flotte.

- ⇒ Les actifs (dont le matériel roulant), la dette et le compte de résultat resteraient à 100% dans les comptes SNCF.

En outre le siège social de cette nouvelle structure déménagera à Bruxelles et restera sur le sol de l'UE. Si la CFDT cheminots peut souscrire à ces éléments qui relèvent du bon sens, elle relève toutefois les points d'inquiétude suivants :

## LES POINTS D'INQUIÉTUDE

- ⇒ Des actions rapides dites quickwins permettant préalablement d'améliorer la situation de Thalys et Eurostar : sur ce premier point, alors que les effets de la crise n'ont pas encore permis de tendre vers une situation nominale, que les agents mis à disposition ont fait les frais de cette crise, que les salariés d'Eurostar Angleterre ne connaissent pas encore avec précision toutes les conséquences du brexit, la CFDT Cheminots a fait part de ses inquiétudes.
- ⇒ La mise en place d'un système unique de distribution basé sur celui existant à Eurostar : sur ce point les conséquences sociales sont immédiatement palpables alors qu'elles sont annoncées pour 2023 et ne sont pas chiffrées à ce stade dans les dossiers présentés.
- ⇒ Une seule identité pour une seule licence européenne, mais aussi et surtout une seule entité en charge du management de la sécurité avec de nouveau, une productivité non mesurable à ce stade de la consultation.
- ⇒ De manière plus symbolique, mais avec très vraisemblablement un attachement des salariés à cette marque, la disparition de Thalys au profit d'Eurostar scindée dans un premier temps en



Eurostar Blue et Eurostar Red pour tenir compte des livrées respectives de chacune.

- ⇒ Une synergie des coûts pour un gain estimé à 35M€ /an jusqu'à 2025 avec une absence de visibilité sur la dimension humaine de ces économies,
- ⇒ Le nouveau comité exécutif, sous la responsabilité du Directeur Général, définira ensuite l'organisation, la gouvernance et les modes de fonctionnement à même de répondre aux enjeux du marché dans un contexte de sortie de crise et d'assurer la reprise et le développement de Thalys et Eurostar. Le projet de consultation ne porte dans un premier temps que sur la structuration des filiales, et sur la structure, mais dans un second temps, des restructurations et fatalement donc sur ses conséquences pour l'emploi.

### RESTER VIGILANTS

Enfin de nombreuses questions restent sans réponse et feront l'objet d'une grande vigilance de la part de la CFDT cheminots :

- ⇒ Si nous ne connaissons pas avec précision la nature de la réorganisation, nous en connaissons déjà le niveau annuel 35 M€ sur 3 ans. Quel sera le niveau d'économies réalisé sur la masse salariale ?
- ⇒ Quel impact de cette restructuration sur les agents mis à disposition notamment ceux de SNCF voyageurs ?
- ⇒ Quel modèle social serait développé au sein de ses filiales à terme ?
- ⇒ Existe-t-il un plan de mobilité transnational, et si oui quels en sont les fondements ? S'applique-t'il aux salariés britanniques ? ●



**UN DEUXIÈME VOLET DE CETTE RESTRUCTURATION SERA PRÉSENTÉ EN DÉCEMBRE PROCHAIN AUX ÉLUS DU COMITÉ EUROPÉEN.**



© FREEPIK

# ACTION DE RASSEMBLEMENT DU 14 SEPTEMBRE

À l'initiative de la CFDT, de nombreux cheminots se sont rassemblés mardi 14 septembre devant le siège de la SNCF à Saint-Denis.

Des cheminots venus de toute la France pour décrier « l'urgence salariale ».

Ils ont réclamé au groupe ferroviaire une hausse générale des salaires « après sept ans de privation ».

La CFDT demande une « augmentation du salaire de base et des primes de travail », une « revalorisation des indemnités de travail de nuit, dimanches et fêtes » ou le versement d'une « prime Covid ».

Une délégation a été reçue par la direction des ressources humaines du groupe, à qui « on a présenté nos différentes revendications », a indiqué le secrétaire général de la CFDT-Cheminots, Thomas Cavel. « Aujourd'hui, c'était une première étape », qui « a permis de montrer notre détermination », a-t-il ajouté.

D'autres actions sont à prévoir notamment lors de la négociation des prochaines NAO prévue en novembre. ●





[https://www.cfdt.fr/portail/nos-contacts/federation/retraites-mso\\_666268](https://www.cfdt.fr/portail/nos-contacts/federation/retraites-mso_666268)

CE LIEN TE PERMETTRA DE CONNAÎTRE L'UTR DE TA RÉGION AINSI QUE SES COORDONNÉES



ALLER PLUS LOIN

Partir en retraite c'est commencer une nouvelle vie. Plus tranquille, avec moins de stress.

Mais partir en retraite ne veut pas dire couper les liens qui se sont tissés pendant des années avec ses collègues de travail ou ses collègues du syndicat.

Partir en retraite ne veut pas dire non plus rompre le lien qu'il y a avec l'entreprise.

Entreprise qui évolue très vite et qui malheureusement a des répercussions sur les retraités.

Que ce soit sur les facilités de circulation, la CPRP ou autre.

La CFDT retraités est là pour que tu puisses continuer à être informé des évolutions qui t'impacteront tout le long de ta retraite.

Pour cela rien de plus simple, tu peux demander à ton syndicat de te transférer dans l'Union territoriale des retraités de ta région (UTR)

⇒ Chaque UTR a une section Cheminots qui te permettra de garder le contact et le lien avec tes anciens collègues.

⇒ Elle t'apportera toutes les réponses aux questions que tu te poseras et t'aidera si tu rencontres des difficultés dans certaines démarches administratives.

⇒ Elle te proposera une mutuelle de qualité ayant une cotisation négociée par la CFDT Cheminots retraités. (en retraite les complémentaires santé augmentent fortement dès notre mise en retraite) ●

**N'HÉSITE PAS, REJOINS-NOUS !**

# AVEC LA CFDT, PROPOSONS, INVENTONS & CONSTRUISONS

THOMAS CAVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT CHEMINOTS

La CFDT Cheminots dans la ligne des valeurs et principes d'action portés par le syndicalisme CFDT, se fixe comme objectifs de contribuer à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement. Le ferroviaire est au cœur de ces enjeux : facteur de lien entre les femmes et les hommes, peu polluant, extrêmement sûr, il dispose de tous les atouts pour améliorer l'empreinte écologique des transports, réduire les fractures entre les territoires et améliorer la cohésion sociale, tout en étant un levier de développement économique efficace.

Pour la CFDT Cheminots, miser sur le secteur ferroviaire, dans des conditions d'exigence sociale et environnementale, est donc plus que jamais un investissement d'avenir et de progrès pour tous : usagers, citoyens, salariés, générations futures.

Ce manifeste permet de poser, ensemble, en partageant nos points de vue au-delà de la sphère

syndicale, les conditions d'un système ferroviaire pleinement engagé dans les enjeux de notre temps : la préservation de l'environnement et le défi climatique, la liberté de choisir son lieu de vie grâce à l'accès à la mobilité, la réduction des inégalités par le progrès social, l'inclusion de tous, l'enjeu démocratique. Nous avons élaboré 11 propositions concrètes pour que le ferroviaire apporte sa contribution à la construction d'un monde plus solidaire et plus écologique. Ces 11 propositions portent à la fois sur le système ferroviaire, ses objectifs et ses moyens, le cadre social de ses travailleurs, mais aussi la contribution du ferroviaire au bien commun, son rôle dans la transition écologique et dans la cohésion entre les territoires, les chemins pour que soient mieux partagées les décisions et stratégies.

Avec ce manifeste, la CFDT Cheminots veut rappeler, par des propositions très concrètes, que la raison d'être du ferroviaire est sociale et environnementale, avant que d'être économique ●



À DÉCOUVRIR, LIRE ET PARTAGER  
LE MANIFESTE DE LA CFDT CHEMINOTS



À SCANNER

# LA CFDT PRÉSENTE, À L'ARRIVÉE DU TRAIN SPÉCIAL

L'Année Européenne du Rail initiée par la commission européenne connaît une étape importante avec l'arrivée, le jeudi 7 octobre à 12h40 en gare de Paris Est, du Connecting Europe Express, train européen parti le 3 septembre de Lisbonne. Le «Connecting Europe Express» a traversé notre pays.

La CFDT Cheminots, affiliée au syndicat européen ETF, a participé au village installé en gare de l'Est. Elle a diligenté une délégation à Bruxelles, lundi 4 octobre, lors du passage du Connecting Europe Express dans la capitale européenne. Elle était la seule organisation syndicale française présente à cet événement.

L'année européenne du ferroviaire, pour la CFDT Cheminots, doit être l'opportunité de rappeler que le ferroviaire est le facteur de lien entre les femmes et les hommes, peu polluant et extrêmement sûr. Il dispose de tous les atouts pour améliorer l'empreinte écologique des transports, réduire les fractures entre les territoires et améliorer la cohésion sociale, tout en étant un levier de développement économique efficace.

## LE FERROVIAIRE EST UN OUTIL D'AVENIR ET DE PROGRÈS POUR TOUS : USAGERS, CITOYENS, SALARIÉS, GÉNÉRATIONS FUTURES.

Pour la CFDT Cheminots, ces enjeux doivent être traduits dans une politique européenne ambitieuse et sociale qui doit miser sur le secteur ferroviaire, dans des conditions d'exigence sociale et environnementale.

Pour y parvenir, il est indispensable que les salariés du rail et la construction sociale soit au coeur de cette politique.

À l'occasion de l'arrivée du Connecting Europe Express à Paris, la CFDT Cheminots était présente. Elle porte sa vision sociale et d'avenir du ferroviaire décrite dans le « Manifeste de la CFDT Cheminots pour un système ferroviaire plus écologique et solidaire, fondateur du monde à venir.»

**Dans ce manifeste, la CFDT Cheminots formule 11 propositions qui doivent permettre au transport ferroviaire de relever les défis environnementaux et sociétaux du 21<sup>e</sup> siècle ●**



# LA CFDT CHEMINOTS SIGNE L'AVENANT À L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL !

Dans la continuité de l'accord national interprofessionnel négocié au printemps 2020 sur le télétravail, la CFDT a décidé à une très large majorité de ses structures consultées de signer l'avenant à l'accord télétravail.

**Cfdt: FGTE CHEMINOTS**

## ACCORD TÉLÉTRAVAIL LA CFDT REÇUE EN AUDIENCE.

Les remontées des militants CFDT font apparaître de nombreux motifs de désaccords sur l'application de l'accord. **Explications et revendications.**

Certaines directions ont décidé unilatéralement de limiter le nombre de jours en télétravail accordés, d'autres ont modifié les demandes des salariés en réduisant le nombre de demande de jours télétravaillés.

Lors de cette audience, la CFDT a notamment demandé que les demandes des salariés remontées et soient gérées adéquatement dans le cadre de celui de l'accord. La direction ne peut se contenter de faire remonter le nombre de jours télétravaillés accordés par la direction et non ceux demandés par le salarié.

**LA CFDT A RAPPELÉ LORS DE CETTE AUDIENCE, LE RÔLE DÉCISIONNEL DU MANAGER DANS CET ACCORD.**

Il apparaît fréquemment que si le management est favorable au télétravail, certaines directions lui ne l'entendent pas de cette façon.

**POUR LA CFDT, C'EST UNE VÉRITABLE PROVOCATION.**

Si nécessaire, nous n'hésiterons pas à faire respecter les termes de l'accord par une action en justice, ce ne sera pas une première, la CFDT avait obtenu la condamnation sur le décompte des jours de grèves.

Pas récemment, elle obtenait le paiement, comme il se devait, des primes de langages.

Par un recours en Conseil d'État, La CFDT a également obtenu de l'État le maintien des Allocations Familiales Supplémentaires en cas de transfert de salariés vers un nouvel opérateur dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Une manière de rappeler, quoiqu'il en soit, certains qu'un accord produit toujours plus de droits pour protéger les salariés qu'une disposition unilatérale de la direction.

L'avenant à l'accord télétravail n'a pas été validé faute de signature de la part de la CGT et de SUD.

**LA DÉMONSTRATION EST FAITE EN L'ESÈCE, PUISQUE LA DIRECTION A DÉCIDÉ DE PRENDRE, EN APPLICATION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR, UNE PARTIE SEULEMENT DE L'AVENANT SIGNÉ PAR LA CFDT.**

Être une perte sèche pour les cheminots !!

**SI VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR CETTE SITUATION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS CFDT DE PROXIMITÉ.**

Liens réseaux sociaux : LinkedIn, Facebook, Twitter, YouTube, Instagram.

Comme à son habitude, la CFDT aura été force de proposition et de persuasion tout au long de cette négociation pour faire évoluer ces droits :

- ◆ Une majoration mensuelle de 18€ au lieu de 15€.
- ◆ Un budget d'installation de 150€ au lieu de 100€.

De plus, des formules innovantes attendues des salariés sont intégrées dans cet avenant et viennent compléter l'accord de 2017 :

- ◆ Une formule souple de 4 à 10 jours mensuels.
- ◆ Une formule dépannage jusqu'à 15 jours d'affilée soit 3 semaines de travail, une fois par an.

Parmi les éléments favorables, les sujets capitaux de la digitalisation du processus de demande, l'introduction du sujet droit à la déconnexion, de la formation.

Mais aussi de notions moins connues telles que l'aide aux aidants, l'accès du télétravail aux alternants ou la plage de joignabilité des salariés au forfait jours.

Si les augmentations d'allocations ne sont pas à la hauteur de nos espérances et celles des cheminots que nous représentons, la proposition en l'état de la direction est « à prendre ou à laisser », c'est donc en responsabilité que les structures CFDT Cheminots ont choisi de ratifier cet avenant apportant des avancées à l'accord télétravail, qu'elle avait négocié et signé en 2017 ●



## LA CFDT DU CONSEIL RÉGIONAL S'OPPOSE AU PROJET DE MISE EN CONCURRENCE DE L'OFFRE TER !



Lors du Comité technique (instance de représentation du personnel) du vendredi 8 octobre, la délégation CFDT a voté contre la présentation du projet de mise en concurrence de l'offre TER. Une position cohérente de la CFDT qui a été le fruit d'une analyse partagée entre la CFDT du Conseil Régional et la CFDT Cheminots. **Ce sont 340 à 420 salariés SNCF des lignes « Sud Loire et Train » qui sont potentiellement concernés par un possible transfert vers un autre opérateur.** Une des conséquences de l'avis défavorable de la représentation du personnel est que le texte devra être de nouveau soumis à consultation lors d'une prochaine instance qui aura lieu le 18 octobre 2021.

Malheureusement, cela ne changera rien sur le calendrier initial qui prévoit une présentation et un vote officiel lors de la séance plénière du conseil régional du 21 octobre. En revanche, la CFDT attend de la suite du processus des avancées sur le plan social, dont certaines sont à la main de la Région : la délégation CFDT a notamment demandé l'insertion de clauses sociales lors du prochain appel d'offre.

### POURQUOI ?

La première préoccupation des élus CFDT est la conséquence du choix de la Région en faveur de cette ouverture à la concurrence sur les conditions de travail des personnels concernés par ces lignes. Sous le slogan « **Plus de trains, mieux de trains** » qui renvoie à un objectif louable de l'augmentation de l'offre de trains, la CFDT a tenu à rappeler sa grande préoccupation sur le dimensionnement des équipes et le maintien de conditions de travail protectrices qui contribueront aussi à la sécurité et à la qualité de service.

C'est en ce sens qu'elle a demandé que cette amélioration de l'offre intègre aussi une nécessaire responsabilité sociale des entreprises qui auront à mettre en œuvre cette délégation de service public.

« **Si l'on peut imaginer que « plus de trains » signifie plus de rotations, plus de rames, plus d'entretien, on peut aussi légitimement s'interroger sur les conséquences pour le personnel.** »

Dans son avis, la CFDT a donc expressément revendiqué l'insertion de clauses sociales dans cet appel d'offre : « dans un contexte où des négociations sont en cours pour revisiter la convention collective de cette branche, la CFDT souhaite que la Région en sa qualité d'autorité organisatrice, puisse introduire le respect de clauses sociales dans ses documents de consultation contractuels (Rédaction du DCE, et dans la phase de dialogue compétitif), exprimant ainsi sa volonté de veiller à la bonne qualité de vie au travail des salariés de la/les entreprises délégataires (et nous pensons notamment aux problématiques de prévention des risques professionnels, d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes...). »

Quant à la CFDT Cheminots, elle rappelle l'extrême urgence à garantir la stabilisation du cadre social de la branche ferroviaire dans le sens d'un maintien des droits les plus essentiels du contrat social cheminot. Prévu par la loi, le nouveau pacte ferroviaire de 2018, un accord de la branche ferroviaire sur la continuité de certains droits pour les cheminots transférés est en effet toujours en cours de négociation.

**POUR RAPPEL, LA CFDT EST LA PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE EN FRANCE : EN AGISSANT SOLIDAIREMENT, LA VOIX DE LA CFDT PÈSERA ●**

En 2022,  
faites le choix  
de la sérénité

Tarif  
spécial SNCF  
à partir de  
**16,84€**  
/mois

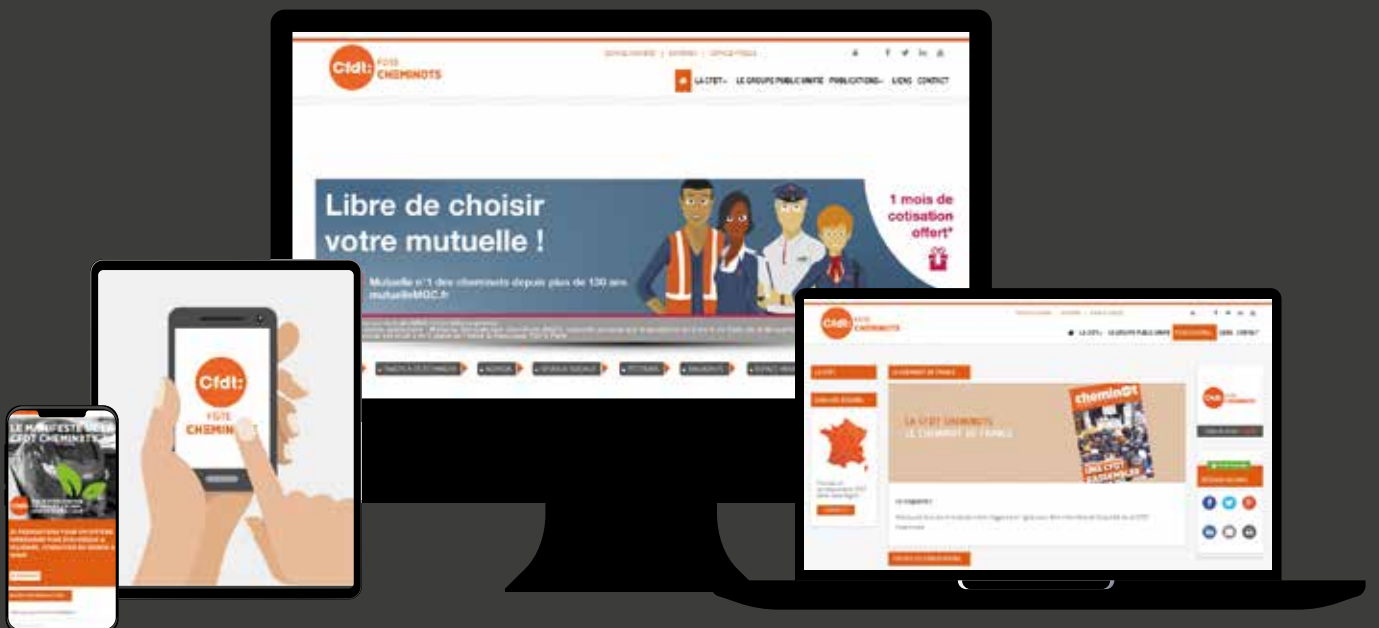
mutuelle  
**MGC**

Mutuelle N°1 des cheminots  
depuis plus de 130 ans

Plus d'informations sur le tarif et les conditions d'adhésion sur [mutuelleMGC.fr](http://mutuelleMGC.fr)  
Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité,  
SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G.Hinocque 75013 Paris

**Cfdt:**

**RESTEZ INFORMÉ-E OÙ QUE VOUS SOYEZ !**



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots